

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DDCT 57 - DLH Autorisation de dépôt d'autorisation d'urbanisme pour l'association « Salle Saint-Bruno », située au 9 rue Saint-Bruno (18e).

Mme Colombe BROSEL et M. Ian BROSSAT, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris et l'association Salle Saint-Bruno demandent au Conseil de Paris l'autorisation de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaire aux travaux d'aménagement au 9, rue Saint-Bruno (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission, et Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris et l'association Salle Saint-Bruno sont autorisées à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaire aux travaux d'aménagement au 9, rue Saint-Bruno (18e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO